RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 13161
Numéro SIREN : 407 985 563
Nom ou dénomination : ACTIBY

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 8076

2100809201

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, Quai de la Corse
75198 Paris cedex 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ACTIBY

Numéro RCS : 407 985 563
Numéro Gestion : 1999B13161

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 32 AV HOCHE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R008076 (2021 8092)

Date du Dépôt : 20/01/2021

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal
Date de l'acte : 03/12/2020
Décision 1 : Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire
Décision 2 : Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

fait à Paris, le 20 janvier 2021

LPS7558947

93B13161

Actiby

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 32 avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 407 985 563

03-12-20 RT FJ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 3 DECEMBRE 2020

Greffe du T de commerce de Paris
20 JAN. 2021
Sous le N° D2008076

L'an deux mille vingt,
Le trois décembre,

L'associé unique a décidé de prendre notamment les décisions suivantes :

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'arrivée à expiration des mandats de Commissaires aux comptes de :

- La société Mazars, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Antoine Gaubert, Commissaire aux comptes suppléant,

Décide de :

- Renouveler le mandat de la société Mazars en tant que Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour des décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026,.

- Ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Antoine Gaubert.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Extrait certifié conforme
Alexis THALER
Président